



TOUS EN GREVE LE 4 AVRIL POUR LE RETRAIT DE LA LOI BLANQUER !

Les organisations syndicales FNEC FP FO – SNUipp/FSU – SNES/FSU – SNEP/FSU – SNUEP/FSU – CGT/EDUCATION et SUD EDUCATION se sont réunies ce vendredi 29 mars. Elles décident de relayer **l'appel national à la grève et à la manifestation le 4 avril** pour le retrait de la loi BLANQUER lancé par les organisations SNUipp/FSU – SNES/FSU – SNEP/FSU SNUEP/FSU, FNEC FP FO – CGT EDUCATION et SUD EDUCATION.

Les organisations exigent le retrait de la réforme BLANQUER et de la réforme de transformation de la Fonction Publique dans laquelle elle s'insère.

Comme le dénoncent les grévistes du 25 mars dans l'appel à leurs collègues, la loi Blanquer c'est :

- **La remise en cause du statut** de la Fonction Publique
- La mise en place d'Etablissements Publics des Savoirs Fondamentaux **regroupant des classes de la maternelle au collège**, menace directe contre la structure administrative des établissements (disparition des directions d'école primaire ...) et contre les statuts des personnels par la mise place d'un statut unique au rabais et de règles de gestion et de mutation locales.
- La **mise en danger de l'école maternelle** par le possible transfert de ses missions à des jardins d'enfants
- Le chèque imposé aux collectivités pour financer les écoles privées avec la scolarisation obligatoire à 3 ans
- Le **recours massif aux contractuels** enseignants
- La **formation initiale quasi inexistante**
- Un panel de mesures toutes tournées vers la réalisation d'économie
- La volonté de **museler la parole** de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale

Les organisations dénoncent les tentatives d'enfumage du Ministre BLANQUER pour désamorcer le mouvement enclenché chez les personnels.

L'ENSEMBLE DES MESURES ENVISAGEES DEMEURENT.

La possibilité de mettre fin à l'école maternelle n'est pas une fake news : l'amendement constituant l'article 4 bis de la loi est bien maintenu. (*)

La fin de l'école publique communale n'est pas une fake news : le Ministre assure que les établissements publics des savoirs fondamentaux fusionnant écoles maternelles, élémentaires et collèges pourra se faire avec l'accord de la communauté éducative, il n'en demeure pas moins que la loi continue d'en prévoir leur existence.

Après la grève massive du 19 mars, reconduite dans le 1^{er} degré le 25 mars en Haute-Loire à l'image de nombreux départements, les organisations syndicales apportent leur soutien aux actions en cours : nombreuses réunions enseignants/élus/parents qui se tiennent et s'organisent dans tout le département, rassemblement samedi 30 mars dans le cadre de l'appel national, distributions de tracts...

Les organisations syndicales FNEC FP FO – SNUipp/FSU – SNES/FSU – SNEP/FSU – SNUEP/FSU – CGT/EDUCATION et SUD EDUCATION appellent les personnels enseignants, AESH, administratifs à se mobiliser par la GREVE le jeudi 4 avril et à se réunir en Assemblée Générale des grévistes à 9h au Centre Pierre cardinal (salle des conférences) au Puy en Velay pour envisager la suite du mouvement avant un rassemblement devant l'Inspection Académique.

POUR LE RETRAIT DE LA LOI BLANQUER

TOUS EN GREVE LE JEUDI 4 AVRIL

TOUS A L'AG DES GREVISTES A 9H

CENTRE PIERRE CARDINAL AU PUY

PUIS TOUS AU RASSEMBLEMENT

devant l'Inspection Académique

**Ensemble construisons le mouvement dans le département. Une
délégation sera reçue à l'Inspection Académique à 11h30**

(*) « Par dérogation à l'article L. 131-2 du code de l'éducation, l'instruction obligatoire peut, au cours des années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, être donnée aux enfants âgés de trois à six ans dans un

établissement d'accueil collectif recevant exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans dit « jardin d'enfants.»